

Conseil communal

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Cheseaux du 14 mars 2023

---

**Président :** DECOTIGNIE Jean-Dominique  
**Excusés :** MERCURI Salvatore – PRUDHOMME Catherine – SCHOENHOLZER Caroline  
**Absents :** ESPOSITO Maria Grazia – THONNEY Raoul

### ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance 13 décembre 2023

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Assermentation d'une nouvelle conseillère ou d'un nouveau conseiller en remplacement de Mme Amélie Catherin, de l'Entente villageoise, démissionnaire.
- 6) Préavis 10/2023 « Demande de crédit pour le réaménagement de la route d'Yverdon ».
- 7) Préavis 11/2023 « Demande de crédit pour la réalisation d'une liaison de mobilité douce reliant Mon Repos au Grand Pré Sud ».
- 8) Préavis 12/2023 « Demande de crédit pour le remplacement des collecteurs EC et EU au chemin de la Plantaz – travaux d'urgence ».
- 9) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et tous et notamment aux personnes présentes dans le public. Il propose à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence en mémoire d'Edmond Fleury ancien président et longtemps membre du Conseil.

#### Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023

Les corrections suivantes sont apportées :

- Page 2 – titre 3 – Le nom de l'apprenti horticulteur est Thibaut Baumann.
- Page 3 – sous communication de Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, il y a lieu de corriger l'orthographe du prénom de la bibliothécaire qui n'est pas Alicia mais Alysia Andrighetto.

**Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité.**

#### **1) Adoption de l'ordre du jour**

Aucune modification, ni adjonction n'est demandée.

- **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

#### **2) Communications du Président**

Le Président tient à remercier les président-e-s des groupes qui ont transmis les informations pour cette séance de Conseil à leurs membres. En effet, le mail tant de la secrétaire que le sien ont été mis hors service sans avertissement préalable. Le greffe a transmis à la secrétaire les informations concernant l'accès aux documents du Conseil sans même l'avertir qu'un changement de fournisseur était en cours. Malgré l'aide du responsable à la commune, M. Milos Dangubuc, l'entreprise en charge a mis 10 jours à rétablir la situation. Sans commentaire !

Depuis le dernier conseil, M. Jean-Dominique Decotignie, Président, indique avoir été invité au concert annuel de la fanfare, invitation qu'il n'a pas pu honorer pour des raisons personnelles.

Le bureau n'a pas eu à fonctionner ; le prochain scrutin est fixé au 18 juin 2023.

Le 20 janvier 2023, il y a eu la visite préfectorale, au cours de laquelle il a pu s'entretenir avec le préfet et son adjointe.

#### **3) Informations de la Municipalité**

M. Etienne Fleury, Syndic, excuse la Municipale Martine Lob qui n'a pas pu être présente ce soir. Le Syndic donne les informations suivantes :

- Mme Maeva Baudin a été engagée au 1<sup>er</sup> mars 2023 comme assistante administrative au service technique, poste qui avait été prévu au budget ;
- En ce qui concerne la voirie, M. Pahud a été engagé au 1<sup>er</sup> mars 2023, en remplacement de M. Dimitri Gindre.
- M. Jérôme Hugon, concierge du collège Derrière-la-Ville, a donné sa démission ; le processus de recrutement pour son remplacement est en cours.
- Il annonce que la Municipalité a dû se séparer de M. José Sanchez, responsable technique. Le responsable de l'urbanisme, M. Christian Gilléron, prendra le relai dans l'attente du recrutement du futur remplaçant.
- En ce qui concerne le postulat « Château », la Municipalité a reçu un premier rapport d'expertise ; actuellement des discussions sont en cours avec le mandataire pour un complément d'informations.
- Une migration de la messagerie au sein de l'administration a eu lieu, laquelle a été chaotique. Il s'en excuse auprès du Président et de la secrétaire.
- En ce qui concerne la future place de jeux de la Plantaz, le projet avance gentiment ; sur les quatre projets transmis par la commission « enfance et jeunesse », la Municipalité en a retenu un. Il y a encore pas mal de travail pour finaliser ce projet.

Mme Liliane Annen, Municipale, communique les informations suivantes :

- Pour résoudre le problème d'eau colorée dans plusieurs communes ainsi pour notre village, lequel est dû au fait que l'eau de source a été remplacée par l'eau du lac, le service de l'eau a mis en place une correction du PH. L'effet de cette correction n'est pas immédiat, il faudra compter quelques temps pour qu'un nouvel équilibre se fasse. Selon les premiers retours de la commune de Lausanne et des communes concernées, un effet positif a déjà été observé. La Municipalité espère que cette solution mettra fin définitivement aux désagréments observés par certains utilisateurs et utilisatrices.

- Le samedi 25 mars aura lieu l'opération « coup de balai ». Il est encore temps de s'inscrire, il s'agit d'une journée de sensibilisation sous la responsabilité de la voirie, à la fin de laquelle un moment convivial sera partagé autour d'un repas.
- Comme l'année dernière, pour la deuxième fois, aura lieu le débardage en forêt. M. Golay et son cheval Alaska seront présents les mercredis 22 mars, 12 et 26 avril, en principe de 9h00 à 16h00, à l'entrée du manège Saint Georges, en arrivant depuis la route de Sullens. M. Golay est à disposition pour partager son expérience.

Mme Giuseppa Sicuro, Municipale, signale la création de la commission consultative de l'urbanisme qui sera active jusqu'à la fin de la législature ; elle est composée de huit membres, dont trois personnes représentatives de la population, deux conseillers communaux, le Syndic, le responsable de l'urbanisme et elle-même. Elle indique que les travaux d'aménagement des Pâquis avancent bien. Ils seront en principe terminés entre fin mars et début avril 2023, hormis le tapis de la zone piétonne et des trottoirs qui sera déposé dès que la température le permettra.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, informe qu'au moment de la convocation de cette assemblée la salle de rythmique n'était toujours pas opérationnelle. Elle l'est aujourd'hui. Le carrelage des douches doit toutefois encore être réparé. Elle rappelle également que ce samedi 17 mars aura lieu la journée d'inauguration du collège Loys de Cheseaux et que M. Eric Borloz, Conseiller d'Etat, fera l'honneur de sa présence.

#### **4) Informations régionales.**

---

#### **5) Assermentation d'une nouvelle conseillère ou d'un nouveau conseiller en remplacement de Mme Amélie Catherin, de l'Entente villageoise, démissionnaire**

L'Entente villageoise propose M. Basile Monnier.

M. Basile Monnier signale habiter depuis plusieurs années Cheseaux et qu'il est indépendant de profession.

Le Président procède à son assermentation.

#### **6) Préavis 10/2023 « Demande de crédit pour le réaménagement de la route d'Yverdon »**

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

En l'absence du rapporteur, Mme Monique Pralong fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 800'000.00 pour le réaménagement de la route d'Yverdon, d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans dès 2024, d'autoriser l'exécutif à contracter un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission de son mandat.

Le Président demande au président et rapporteur de la Cofin de faire lecture des conclusions du rapport. M. Yves-Marie Hostettler fait lecture des conclusions, lesquelles sont identiques à celles de la commission ad hoc.

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

Mme Liliane Annen, Municipale, indique que la route d'Yverdon nécessite aujourd'hui une réfection de fond ; il s'agit de la première partie d'une série de travaux, lesquels comprendront notamment le changement des collecteurs de la rue de la Plantaz et DLV, l'aménagement du chemin DLV et de la route de Morrens. Sur la route d'Yverdon, les collecteurs datent de 2005. Ils ont été contrôlés et ils sont en ordre. L'éclairage public sera remis à neuf. La Municipale tient à préciser que le vote de ce soir ne porte que sur la réfection de la route et pas du tout sur la baisse de la limitation de la vitesse sur cette route.

M. Walter Lanz demande si la zone hachurée en rouge sur le plan annexé, soit l'embranchement en direction du passage à niveau de la route de Morrens, fait partie des travaux ?

Mme Liliane Annen, Municipale, répond que la partie hachurée fera partie d'un prochain préavis pour la route de Morrens.

Mme Martine Furrer demande si le passage de la route d'Yverdon en zone à 30km/heure devra être adopté par le Conseil.

Mme Liliane Annen, Municipale, répond que la baisse de la limitation ne nécessite pas de passage devant le Conseil communal. C'est une procédure séparée auprès de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) qui est déjà en cours, sans réponse à ce jour.

- **Le préavis 10/2023 est accepté à l'unanimité.**

**7) Préavis 11/2023 « Demande de crédit pour la réalisation d'une liaison de mobilité douce reliant Mon Repos au Grand Pré Sud »**

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Thomas Daetwyler fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles recommandent :

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 730'000.00 pour l'aménagement de liaisons de mobilité douce relatives au PQ « Mon Repos » et au PPA « Grand Pré Sud, secteur C », inscription de servitudes publiques, création et modification de domaines publics,
- D'amortir cet investissement sur une période de 30 ans dès 2024, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et
- De donner décharge à la commission de son mandat.

Le Président demande au président et rapporteur de la Cofin de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Yves-Marie Hostettler fait lecture des conclusions, lesquelles sont identiques à celles de la commission ad hoc.

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

Mme Giuseppa Sicuro, Municipale, remercie les deux commissions de leur rapport. Elle indique que la Municipalité a pris note de la remarque faite par la commission ad hoc concernant le mur de soutènement. Une demande a été faite pour qu'une autre variante soit étudiée.

M. Hanspeter Guggenbühl précise que la demande de la commission ad hoc est de remplacer le mur en béton qui n'a pas sa place en pleine nature, soit par des gabions ou de l'empierrement voire une technique de style « terramur ».

- **Le préavis 11/2023 est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.**

**8) Préavis 12/2023 « Demande de crédit pour le remplacement des collecteurs EC et EU au chemin de la Plantaz – travaux d'urgence »**

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Philippe Jaillet fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 330'000.00 TTC destiné aux travaux d'urgence pour le remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées au chemin de la Plantaz, d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans dès 2024, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission de son mandat.

Le Président demande au président et rapporteur de la Cofin de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Yves-Marie Hostettler fait lecture des conclusions, lesquelles sont identiques à celles de la commission ad hoc.

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion. ; c'est le cas. La discussion sur l'entrée en matière est donc ouverte.

M. Etienne Fleury, Syndic, informe l'assemblée que les travaux ne se passent pas comme prévu ; à la base une seule grande fouille était prévue avant la pose du nouveau collecteur après avoir enlevé l'ancien. Toutefois, l'ancien collecteur s'est effondré et une quantité d'eau claire coule en permanence. La fouille est à ce jour inondée et le nouveau collecteur ne peut pas être posé. Il faut maintenant décaler l'endroit où sera posé le nouveau collecteur de 2m50 pour s'éloigner de l'ancien collecteur ce qui engendre un surcoût qui est estimé aujourd'hui entre CHF 100'000.00 et CHF 150'000.00. Il faut également investiguer pour savoir d'où vient cet écoulement d'eau. Dans ces circonstances, la Municipalité a décidé de retirer ce préavis car le montant sera largement dépassé.

Le Président indique que selon le règlement cela clos la discussion.

M. Hans-Peter Guggenbühl s'étonne que la Municipalité retire ce préavis pour lesquels les travaux ont débuté. A son sens, il ne faut pas retirer ce préavis, mais présenter ultérieurement un préavis pour demander un crédit supplémentaire.

Mme Liliane Annen, Municipale, pour répondre se réfère à l'article 35 « droit d'initiative de la Municipalité ». A l'alinéa 5, il est écrit que « La municipalité peut retirer ses propositions jusqu'au vote du conseil général ou communal sur le fond ». La Municipalité pense qu'il est plus honnête de retirer ce préavis et de le représenter avec les coûts exacts dès qu'ils seront connus.

M. Thomas Daetwyler s'interroge sur les travaux à la suite du retrait de ce préavis.

Mme Liliane Annen, Municipale, rappelle qu'il s'agissait de travaux d'urgence qui ont déjà débuté. Il ne s'agit pas d'un préavis pour avoir l'accord du Conseil avant de commencer les travaux. Il y avait une urgence d'entreprendre ces travaux avant décision du Conseil car un risque d'inondation existait. Oui les travaux sont en cours et continuent. Aujourd'hui les travaux vont bon train et elle espère qu'il n'y aura pas d'autres soucis. Si tout va bien, le chantier devrait se terminer d'ici fin avril 2023. Une fois le coût final connu un préavis sera à nouveau présenté au Conseil communal.

Le Président indique que les mêmes membres seront sollicités pour étudier ce nouveau préavis.

M. Serge Arnesano demande si le parking reste fermé.

Mme Liliane, Municipale, confirme que le petit parking de la Plantaz restera fermé jusqu'à la fin des travaux. Elle saisit l'occasion pour remercier les deux commissions qui ont étudié ce préavis, travail qui ne sera pas vain.

### **9) Divers et propositions individuelles**

M. Joël Humbert demande que le bureau du Conseil puisse transmettre la liste des coordonnées des membres à l'assemblée ce qui pourrait être utile, notamment pour contacter les membres dans le cadre des commissions ad hoc. Il informe la Municipalité que les listes des membres pour les commissions municipales « urbanisme » et « enfance & jeunesse » ne sont pas publiées sur le site Internet.

Le Président indique que la liste des membres sera transmise et demande à chacun de respecter les règles usuelles en ce qui concerne la protection des données.

M. Joël Humbert tient à intervenir concernant les 30 km à l'heure à la route d'Yverdon qui ira jusqu'au chemin de Morrens ce qui implique une zone 30 km/heure sur toutes les routes qui débouchent sur ce chemin. Ce serait le cas jusqu'en haut du chemin de la Rochette ou tout au bout de Champ-Pamont soit 400 mètres plus loin. Cela lui semble exagéré, sachant que le but est d'aménager le centre du village. Cela sera certainement une contrainte pour certains et il n'est pas forcément nécessaire d'obliger 24 heures sur 24 à rouler à 30 km/heure. Pour sa part, il ne voit pas d'un très bon œil l'abaissement de la limitation sur ce tronçon ce qui implique d'étendre cette règle jusqu'à « perpète-lès-oies ». D'ailleurs, cela l'inquiète pour l'avenir du village ; n'y aura-t-il pas un jour une zone à 30 km/heure qui s'étendra sur tout le village ; est-ce une volonté de la Municipalité de mettre cela en place ?

Mme Liliane Annen, Municipale, confirme que la procédure pour la zone 30 km/heure à la route d'Yverdon est maintenue, le but étant de favoriser les piétons surtout les enfants, afin qu'ils puissent aller à l'école en toute sécurité avec une zone où les voitures roulent moins vite. A la route d'Yverdon, il y a déjà des rétrécissements et il est difficile de dépasser la vitesse de 30km/h. La décision ne concerne pour l'instant que la route d'Yverdon, le reste du village n'est pas concerné.

M. Gilbert Dupuis habitant « perpète-lès-oies » indique qu'il défendra personnellement le 30 km/heure ayant vu des véhicules faisant les virages à vitesse élevée malgré la présence d'enfants.

Mme Monique Pralong habitant aussi à « perpète-lès-oies » souligne que c'est une zone où il y a beaucoup de cyclistes donc il est important de ne pas rouler trop vite.

M. Sergio Del Gottardo demande quel est l'agenda des travaux concernant le préavis 11/2023.

Mme Liliane Annen, Municipale, indique qu'en principe les travaux commenceront en mai 2023 et devraient durer plusieurs mois. Les travaux relatifs aux collecteurs Derrière-la-Ville devraient débuter en janvier 2024. L'aménagement du chemin de Derrière-la-Ville en juillet 2024, les aménagements de la route de Morrens début février 2025. Elle précise qu'il s'agit d'un programme intentionnel.

En ce qui concerne le préavis 11/2023, Mme Giuseppa Sicuro signale qu'en page 7 du préavis, il est stipulé que les travaux seront réalisés en coordination avec la fin des travaux de construction des six immeubles, en principe fin 2023.

Mme Mélanie Treur revient sur une intervention de Mme Jacqueline Dieperink lors du dernier conseil qui concernait les mesures mises en place sur ordre du Canton en cas de coupure d'électricité. Elle souhaiterait savoir si le point est opérationnel en cas de besoin et si suffisamment de bénévoles ont été trouvés.

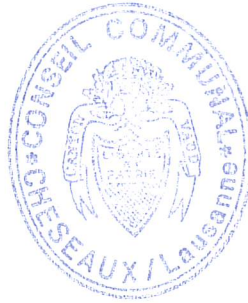
Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, répond que n'ayant plus eu d'alerte du Canton, le projet n'est pas allé au bout même s'il était prévu de fonctionner avec le personnel communal dans les premiers jours. Mais, si nécessaire, tout sera repris.

Mme Martine Furrer demande s'il est prévu de fermer la route d'Yverdon durant les travaux.

Mme Liliane Annen, Municipale, signale que, dans la mesure du possible, cette route ne sera pas entièrement fermée, la circulation se fera en alternance si tout se passe bien.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance et remercie les participants.

Jean-Dominique Decotignie  
Président du Conseil



Patricia Alvarez  
Secrétaire du Conseil

Séance levée à 21 :27  
Cheseaux, le 19 mars 2023

Prochaines séances :  
Mardi 9 mai 2023  
Mardi 27 juin 2023  
Mardi 10 octobre 2023  
Mardi 7 novembre 2023  
Mardi 12 décembre 2023